

## Aux Organisations non gouvernementales en partenariat officiel avec l'UNESCO

Madame, Monsieur,

30 OCT. 2014

Comme vous le savez, lors de la prochaine Conférence internationale des ONG (Paris, France, 15-17 décembre 2014), les ONG partenaires officiels de l'UNESCO seront appelées à élire un nouveau Président de la Conférence ainsi qu'un nouveau Comité de liaison ONG-UNESCO.

Conformément aux Directives concernant le partenariat de l'UNESCO avec les ONG et au Règlement intérieur de la Conférence, le Président est élu en sa qualité personnelle pour un mandat de deux ans non renouvelable, tandis que les membres du Comité sont élus pour un mandat d'une durée de deux ans, renouvelable immédiatement une fois. De plus, la composition du Comité de liaison assure désormais une meilleure représentation géographique de ses membres.

Les membres élus et le Président ont la charge d'organiser les forums prévus par les Directives mentionnées ci-dessus, et autres manifestations prévus par la stratégie adoptée par le Comité en début de mandat. Il s'agit d'un véritable engagement de la part des ONG qui présentent un candidat.

En vue de ces élections, vous trouverez ci-joint des fiches détaillées concernant les fonctions de président de la Conférence et de membre du Comité de liaison, ainsi que les modalités de présentation des candidatures, **qui devront impérativement parvenir au Comité de liaison avant le 15 novembre prochain en remplissant les formulaires ci-joints.**

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que - conformément au Règlement intérieur de la Conférence internationale que vous avez reçu avec l'invitation à la Conférence - les ONG qui ne seront pas en mesure de participer à cette dernière, peuvent donner procuration à une autre organisation. Vous trouverez ci-joint également le formulaire établi à cet effet qui, une fois dûment rempli, devra parvenir au Comité de liaison à l'adresse indiquée au moins trois (3) jours ouvrables avant la date des scrutins.

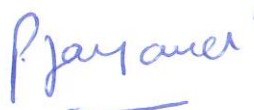
Nous saisissons cette occasion pour insister sur l'importance que toutes les ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO s'investissent dans ce mécanisme de coopération collective. Le Comité de liaison est un dispositif unique qui permet aux ONG de participer activement de manière collective à l'action de l'UNESCO au quotidien et de mieux contribuer à la définition de ses objectifs et priorités.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.



Eric Falt

Sous-directeur général de l'UNESCO pour  
les Relations extérieures et l'Information du Public



Patrick Gallaud

Président  
de la Conférence internationale des ONG